

---

**1. Identification**


---

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Hands Fresh® Luxury Foam Soap - 03500</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant antiseptique pour les mains
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	NWL Netherlands Services BV Newell Rubbermaid Amperestraat 12 2181HB Hillegom, Netherlands Téléphone + 31 (0) 252 623 294
<b>Fournisseur</b>	Kruger Products L.P. 200-1900 Minnesota Court Mississauga, Ontario L5N 5R5 Canada Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-328-0026 Télécopie : 905-812-6910 Téléphone 905-812-6900

---

**2. Identification des dangers**


---

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Exempt - Cosmétique
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. En cas d'irritation et de rougeurs, cesser l'emploi et consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	CANADA:  Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).  La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.  US: Il s'agit d'un produit cosmétique. L'étiquetage des produits est conforme titre 21 du Code of Federal Regulations, partie 701 et 740.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Cocamidopropyl bétaine		61789-40-0	Not required
Propylèneglycol		57-55-6	Not required

**Remarques sur la composition** Sans objet pour produits cosmétiques notifiés. Voir l'étiquette pour le contenu d'ingrédient.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	N'est pas une voie habituelle d'exposition dangereuse. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Le produit est prévu pour être utilisé sur la peau. En cas d'irritation, discontinuer l'emploi du produit.
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas tenter de faire vomir. Obtenir de l'attention médicale immédiatement.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Tenir hors de la portée des enfants. Éviter tout contact avec les yeux.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse antialcool. Sable.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de soufre.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Réservé à l'usage externe. Ne pas ingérer. ÉVITER tout contact avec les yeux. Utilisation selon des instructions d'étiquette de paquet. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants. Conserver à température ambiante. Protéger du gel. Éviter la chaleur excessive.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Propylèneglycol (CAS 57-55-6)	MPT	155 mg/m3	Vapeur et aérosol.
		10 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol.

#### États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Propylèneglycol (CAS 57-55-6)	MPT	10 mg/m3	Aérosol

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Ventilation générale normalement adéquate.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Sans objet. En cas d'irritation, discontinuer l'emploi du produit.

**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Normalement non nécessaire.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Odeur</b>	Parfum ajouté
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	4.50-6.50
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	0 °C (32 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	1.009-1.019
Solubilité	Notable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	10.0-12.0 sec
<b>Autres informations</b>	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Substances caustiques. Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Entraîne des irritations.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cocamidopropyl bétaïne (CAS 61789-40-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, OECD SIDS, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, OECD SIDS, ECHA 7900 mg/kg, OECD SIDS

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Propylèneglycol (CAS 57-55-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA 20800 mg/kg, Millipore
<i>Inhalation</i>		
CL50	Lapin	> 317042 mg/m <sup>3</sup> , 2 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	chien	19 g/kg, HSDB
	cobaye	19700 mg/kg, ECHA 18.4 g/kg, HSDB
	Lapin	22.8 g/kg, CCOHS 18 g/kg, HSDB
	Rat	19.4 - 36 g/kg, Millipore 22000 mg/kg, ECHA 21 g/kg, CCOHS
	souris	24900 mg/kg, ECHA 23900 mg/kg, HSDB 23.9 g/kg, HSDB
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Entraîne des irritations.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagenicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Cancérogénicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé. Voir ci-dessous.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Tératogénicité</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

## Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Cocamidopropyl bétaine (CAS 61789-40-0)			
Algues	IC50	Algues	5.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	6.5 mg/L, 48 heures
Propylèneglycol (CAS 57-55-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	10000 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	710 mg/L, 96 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	<p>Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).</p> <p>La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.</p> <p>Enregistrement du produit: Cosmétique notifié</p> <p>Irritant pour les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. En cas d'ingestion, ne pas tenter de faire vomir. Obtenir de l'attention médicale immédiatement. LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT. Protéger du gel. Éviter la chaleur excessive.</p>
--------------------------------------	--

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit cosmétique est conformément au Titre 21 du Code des règlements fédéraux, Points 701 et 740.**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet**

Non réglementé.

**Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** No (Exempt)**SARA 313 (déclaration au TRI)** Non réglementé.**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Propylèneglycol (CAS 57-55-6) Inscrit.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Propylèneglycol (CAS 57-55-6) Inscrit.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Propylèneglycol (CAS 57-55-6)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Propylèneglycol (CAS 57-55-6)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Propylèneglycol (CAS 57-55-6)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

**Inventaires**

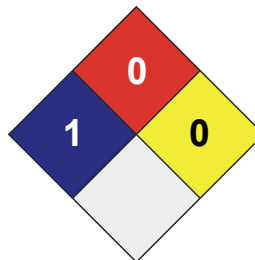
<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Date de publication**

12-Décembre-2019

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

12-Décembre-2019

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.